

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE 2023
DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-EULALIE-D'OLT
Séance du 27/02/2023
PV 02-2023

Ordre du jour :

- *Approbation du PV 1-2023 de la réunion du 25 janvier 2023.*
- *Approbation du projet boulangerie et de son plan de financement*
- *Demande de subvention DETR 2023*
- *Approbation du projet de rénovation du parc lumineux Eclairage Public en LED par le SIEDA et de son plan de financement.*
- *DM 01-2023 Budget ASSAINISSEMENT*
- *Ouverture de crédits par anticipation en attendant le vote du budget primitif 2023*

L'an deux mille vingt-trois, et le 27 février à 20h30, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de monsieur Christian NAUDAN, Maire.

Présents : François CLAUZEL, Rachel COUTRERAS, Cécile DA SILVA, Pauline VOISENET, Michel MARCHET, Mathieu SOLIGNAC

Excusés: Richard REINAUDO, Christiane ALIQUOT, Romain COURTIAL

Absents(es):

Secrétaire de séance : Rachel COUTRERAS

09/2023 – Objet : Approbation PV 01-2023 de la séance du 25 janvier 2023

Ouverture de séance et approbation du compte rendu de la séance du 25 janvier 2023

Il est proposé au conseil de valider le PV 01-2023 de la réunion du 25 janvier 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le Procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2023 annexé à cette délibération

**10/2023 – Objet : BOULANGERIE-PATISSERIE –Achat-Travaux de rénovation
Plan de financement -Demande subvention à l'Etat**

Monsieur le Maire expose que le projet de l'achat et de la rénovation de la Boulangerie-Pâtisserie dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif au stade études, avant-projet sommaire à 209 138€ HT .

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Le plan de financement de l'opération est présenté comme suit :

Total de l'opération en HT Achat + Travaux-Etudes	258 275 € HT
Total subventionnable (acquisition +travaux)	222 275 € HT
Participation sollicitée auprès de l'Etat	88 910€
Autres Participation sollicitée : Département	25 000€
Autres Participation : Région	40 000€
Autofinancement de la commune -Emprunt	68365€
Total de l'opération TTC Achat+Rénovation	292 818.50€ TTC

Après avoir ouï cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte le plan de financement proposé et autorise M. le Maire à solliciter les services de l'Etat.

*13/2023 – Objet : Approbation du projet de Rénovation du parc lumineux
Eclairage Public en LED - ENTRETIEN 2020 n° SIEDAFV36
Plan de financement -Demande subvention SIEDA-Demande de subvention
FOND VERT*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'éclairage public inhérent à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public le SIEDA indique que **le montant des travaux s'élève à 110 500,00€ H.T.**

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de **l'aide apportée par le SIEDA de 350 €** par luminaire **soit 49 000,00€, le reste à charge de la Commune est de 44 200,00€**. Sous condition d'obtention de la subvention « Fonds vert » comme détaillé dans le plan de financement ci-dessous.

Travaux d'installation d'éclairage public (montant HT)	110 500,00€
TVA (20%)	22 100,00€
TOTAL TTC	132 600,00€
Participation du SIEDA (HT) : 350€/luminaire conformément aux décisions du comité syndical	49 000,00€
Subvention Fonds Vert	39 400,00€
Fonds propres de la collectivité (HT) (solde de l'opération déduction faite des éventuelles participations)	22 100,00€
TVA (correspond à la TVA de toute l'opération. Elle sera récupérée pour partie au titre du FCTVA)	22 100,00€
Total charge de la collectivité	44 200,00€
Possibilité récupération FCTVA (16,404%)	21 752,00€

Le Présent Plan de financement vaut accord de subvention

La commune délègue temporairement la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SIEDA de ce fait elle supportera la prise en charge totale de la TVA du projet soit 22 100,00€+ 22 100,00€ = 44 200,00€. (cf plan de financement). Cette dernière sera récupérée par la commune auprès du FCTVA avec la possibilité de récupérer la somme de 21 752,00€.

Dans ce cadre le SIEDA, mandataire, fournit à la collectivité mandante, un état récapitulatif des dépenses concernées, éligibles au FCTVA.

Ces travaux vont faire l'objet des inscriptions budgétaires, en instruction M57, suivantes :

- d'intégrer le montant TTC de ces travaux, au compte 231 ou 21538 pour les dépenses réelles et de comptabiliser cet ouvrage dans le patrimoine de la collectivité, pour un montant de 132 600,00€
- d'intégrer au compte 13258 en recette réelle le montant de la subvention qui sera versé par le SIEDA soit la somme de 49 000,00€
- d'intégrer en recette le montant de la subvention Fonds Vert de l'Etat

- d'émettre sa demande de récupération de FCTVA en joignant l'état récapitulatif

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- De s'engager à payer le montant TTC de l'investissement estimée à 132 600,00€
- De demander et percevoir la subvention Fonds Vert de l'Etat
- De percevoir la subvention du SIEDA d'un montant de 49 000,00€
- De s'engager à céder au SIEDA les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) émis à l'occasion de ces travaux.
- La participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, **la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.**

14/2023 – Objet : DM 01-2023 Budget ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que pour régulariser une erreur d'écriture sur le nouveau budget assainissement il convient de procéder à un virement de crédit dans la section Investissement recette

Cette écriture implique des écritures d'ordre en section Investissement

	Augmentation	
R 1068 : Autres réserves	19 237.08 €	
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section	19 237.08 €	
		Diminution
R 1068 : Autres réserves		19 237.08 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves		19 237.08 €

Après avoir ouï cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité
Accepte cette décision modificative sur le budget Assainissement 2023

15/2023 – Objet : Ouverture de crédits par anticipation en attendant le vote du budget primitif 2023

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales permettant à l'exécutif de la collectivité territoriale jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant que la commune est en mesure de lancer dès le début de l'année 2023 certains projets générateurs d'engagements contractuels et financiers ;

Considérant que l'engagement comptable doit précéder ou être concomitant à l'engagement juridique ;

Considérant que l'autorisation donnée par le Conseil doit préciser le montant et l'affectation des crédits,

Considérant que la base de référence est constituée des crédits ouverts en 2022 en opérations réelles lors du budget primitif (hors restes à réaliser et remboursement de la dette) et dans les décisions modificatives ultérieures ;

Considérant que les prévisions budgétaires 2022 sont les suivantes :

Chapitre ou Opérations	Crédits votés au BP 2022 (crédits ouverts) (a)	RAR N-1 reportés au BP 2022 (b)	Crédits ouverts ou diminués au titre de DM (c)	Montant total à prendre en compte (d = a + c)	Crédits pouvant être ouverts par anticipation (d / 4)
Opération n°105	5300 €	3000€	0 €	8 300 €	2 075 €
Montant total maximum pouvant être votés par anticipation					2075 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement suivants pour l'année 2023 :

Chapitre ou opération	Article budgétaire	Intitulé	Montant ouvert par anticipation en 2023
Opération 105	2157	Matériel et outillage technique	1015
	2181	Installations générales	170
Total			1185

- dit que les crédits budgétaires ainsi votés seront inscrits au budget lors de son adoption.

Fin de séance 22H30

La secrétaire de séance
Rachel COUTRERAS

Handwritten signature of Rachel Coutreras in cursive script.

Le Maire
Christian NAUDAN

Handwritten signature of Christian Naudan in cursive script.

Délibéré le 12 avril 2023
Publié le : 18 avril 2023